



# ARNAQUE ESTIVALE



**La direction a annoncé qu'elle décalait « définitivement » la date des augmentations salariales du 1 avril au 1 juillet.**

Ceci « au niveau mondial ». Présentée comme une mesure technique (« meilleure visibilité » ?) sans incidence particulière, cette décision est en fait une arnaque, qui nous fait perdre de l'argent.

On nous avait annoncé un simple report « exceptionnel » pour 2014, au 1 juillet. Mais normalement, 2015 (et la suite) aurait dû retrouver leur rythme habituel, avec une date d'augmentation au 1 avril.

La perte subie aurait alors été limitée à 2014, correspondant au décalage d'un trimestre.

**Mais en décidant de faire de l'exception la règle, la direction inflige une perte beaucoup plus forte et durable aux salariés. D'une manière unilatérale, sans négociation. En contradiction avec le contenu du « Plan d'amélioration de la Performance ». En rupture avec l'usage établi.**

A titre indicatif, prenons l'exemple d'un salarié touchant 2000€ brut mensuel au 1 janvier 2014.

Et supposons qu'il touche 2% d'augmentation en 2014, en 2015 et en 2016. Regardons ce qui se passe sur ces 3 années :

Sans décalage	janvier à mars 2014	avril 2014 à mars 2015	avril 2015 à mars 2016	avril à décembre 2016	TOTAL
brut mensuel	2 000,00 €	2 040,00 €	2 080,80 €	2 122,42€	
brut par période	6 000,00 €	24 480,00 €	24 969,60 €	19101,74 €	74 551,34 €

Avec décalage temporaire	janvier à juin 2014	juillet 2014 à mars 2015	avril 2015 à mars 2016	avril à décembre 2016	TOTAL	PERTE
brut mensuel	2 000,00 €	2 040,00 €	2 080,80 €	2 122,42€		
brut par période	12 000,00 €	18 360,00 €	24 969,60 €	19101,74 €	74 431,34 €	120,00 €

Avec décalage définitif	janvier à juin 2014	juillet 2014 à juin 2015	juillet 2015 à juin 2016	juillet 2016 à décembre 2016	TOTAL	PERTE
brut mensuel	2 000,00 €	2 040,00 €	2 080,80 €	2 122,42€		
brut par période	12 000,00 €	24 480,00 €	24 969,60 €	12734,52 €	74 184,12 €	367,22 €

En partant de la masse salarial 2013, et pour des augmentations de 2%, ces « petits gains » sur notre dos représentent tout de même pour la seule France 3.5 Millions d'euros par an. Il faut bien payer le staff (21 Millions D'€ en 2013 dont 2.5 Millions d'€ pour M.Bozotti)...

**La mobilisation insuffisante sur nos salaires donne des ailes à la direction. Indépendamment des aspects juridiques, il faut réagir si nous ne voulons pas, en 2014 ou 2015 d'un nouveau décalage, « exceptionnel », puis « définitif » ?**

**AU SIECLE DERNIER** *En 1999, la date des augmentations avait été décalée du 1er Janvier au 1er Avril. A titre de compensation, une mesure collective de 1% au 1er Janvier avait été appliquée. La CGT demande une mesure équivalente pour ce nouveau décalage.*